DIPLOME DE DÉCORATEUR

PROMOTION RENÉ PART

Le Directeur et les Professeurs de l'École Nation	ALE SUPÉRIEURE DES ARTS DÉCORATIFS certifient que
Mr. Frederico GARCIA-MOCHALES , né à Paris	11ème
a été reconnu apte, en vertu d'une délibération du Jury en	date du30.11.1983, à recevoir le diplôme
de Décorateur institué par l'article 1" de l'arrêté du 9 juin 1	949.
Fait à Paris, le15.02.1984	LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE, M. TOURLIÈRE
Nous, Ministre de la Culture,	
Vu les articles 33 et 48 du règlement des études de l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs, en date du 10 juin 1949; Vu l'arrêté du 9 juin 1949 portant création d'un diplôme de Décorateur, Vu le procès-verbal de la délibération du Jury en date du 30.11.1983	
délivrons le présent diplôme à $M_{r.}$ Frederico GARCIA-MOCHAIES	qui est autorisé à
porter à compter de ce jour le titre de «Décorateur diplômé de l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs».	
Fait à Paris, le 27 AVR. 1984	SIGNATURE DU TITULAIRE,
the 4	De dochales
* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *	